



L'AVENIR APRÈS ABIDJAN



 27^e CONGRÈS POSTAL
UNIVERSSEL - ABIDJAN

Résultats du 27^e Congrès postal universel



Table des matières



- 5** De Doha à Abidjan –
Réflexions sur le chemin
parcouru
- 7** Nouveaux changements pour
améliorer le secteur postal
- 9** Un exemple à suivre en
matière d'égalité des genres
- 11** Coopération sur l'action
en faveur du climat
- 12** Nouveau plan et nouveau
système de rémunération
intégrée pour le cycle
2022–2025
- 14** Redéfinir le rôle de l'UPU dans
les services financiers postaux
- 16** Élaborer de nouvelles règles
pour les bureaux d'échange
extraterritoriaux
- 18** Quatrième Congrès
extraordinaire en 2023
- 22** Coin multimedia



Message du Directeur général de l'UPU

De Doha à Abidjan – Réflexions sur le chemin parcouru

J'ai eu l'honneur de diriger l'UPU au cours des années les plus tumultueuses de l'histoire de cette institution spécialisée des Nations Unies.

Je suis particulièrement heureux que mon dernier Congrès en tant que Directeur général du Bureau international se tienne en Afrique et mette en avant les avancées de la région en matière de développement postal.

En tant qu'organisation, nous avons atteint la plupart des objectifs de la Stratégie postale de Doha et de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul. En effet, au cours des quatre dernières années, le Vice-Directeur général, Pascal Clivaz, et moi-même, avec le soutien sans faille des Pays-membres, avons réalisé près de 99% de nos objectifs.

Grâce aux préparatifs intenses et inclusifs pour l'élaboration de la Stratégie postale d'Abidjan, je suis convaincu que le prochain cycle (2022–2025) sera tout aussi constructif que celui qui se termine aujourd'hui. Au cours de ces deux derniers cycles, l'une de nos réussites les plus durables aura été le déblocage des débats sur la rémunération, qui a eu lieu lors du troisième Congrès extraordinaire, à Genève. Grâce au travail remarquable des membres du Bureau international et à l'engagement des Pays-membres, nous avons trouvé une solution.

L'accord sur les petits États insulaires en développement adopté à Addis-Abeba constitue une autre avancée notoire. L'UPU a finalement décidé de diminuer les taux de contribution financières de ces États. Cela leur permettra d'accroître leur capacité et de prendre ainsi pleinement part aux processus de prise de décisions de l'UPU.

À Addis-Abeba, les membres se sont également accordés sur la réforme de l'Union, qui faisait depuis longtemps débat. Grâce à cette décision, la représentation régionale sera désormais plus équilibrée au sein des organes de décision de l'UPU. La création de l'indice intégré pour le développement postal a, pour sa part, permis une plus grande reconnaissance des postes auprès des gouvernements. Cet indice prouve aux pays que les postes peuvent contribuer à la réalisation de leurs objectifs de développement socioéconomique, si elles reçoivent un financement adéquat.

Les postes ont également réagi de façon admirable aux récents défis posés par la pandémie de COVID-19. Tous les acteurs du secteur postal international ont fait preuve de courage, d'innovation et de résilience en ces temps difficiles. Par là-même, les postes ont renforcé leur rôle et leur pertinence non seulement dans le cadre du développement national des pays, mais aussi du commerce mondial en général.

Je me réjouis de voir comment les postes ont su contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable et mettre en avant leur rôle décisif dans le cadre des échanges commerciaux et du commerce électronique.

Toutefois, alors que nous nous dirigeons vers le Congrès d'Abidjan pour adopter de nouveaux accords et de nouvelles résolutions, les prochains défis nous attendent déjà. La communauté postale devra s'adapter aux vastes changements ayant touché le secteur. Aujourd'hui, le secteur n'est plus le même qu'il y a vingt ans; en vérité, le secteur n'est déjà plus le même qu'il y a deux ans.

Le secteur change rapidement, et nous devons suivre ce rythme. C'est pourquoi j'ai consacré mes dernières années en tant que Directeur général à encourager l'UPU à inclure les acteurs du secteur postal élargi. J'ai entrepris ces efforts nous seulement pour maintenir l'intégrité du réseau postal universel, mais également pour mettre en avant les produits et services proposés par l'UPU qui constituent la clé de voûte de cette extraordinaire institution spécialisée des Nations Unies.

C'est l'ensemble du secteur qui bénéficiera d'une telle coopération et d'une telle synergie entre tous les acteurs. Cela aura des retombées positives pour l'UPU et, certainement, pour les clients que nous nous efforçons tous de mieux servir.

C'est l'ensemble du secteur qui bénéficiera d'une telle coopération et d'une telle synergie entre tous les acteurs. Cela aura des retombées favorables pour l'UPU et, certainement, pour les clients, que nous nous efforçons tous de mieux servir. Cette décision sera prise lors du Congrès extraordinaire de 2023. Alors que nous entamons le cycle d'Abidjan, je vous invite tous à réfléchir à cela et aux autres résultats de nos trois semaines de travail intensif – les résultats qui définiront l'avenir du secteur postal.



Bishar A. Hussein

Directeur général de l'Union postale universelle



27^e CONGRÈS
UNIVERSÉL
2021, SOMME D'OU



NOUVEAUX CHANGEMENTS POUR AMÉLIORER LE SECTEUR POSTAL

Le 27^e Congrès postal universel – tenu à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) – s'est achevé le 27 août dernier après avoir adopté des changements visant à améliorer le secteur postal entre 2022 et 2025.

En prenant la parole à l'occasion de la cérémonie de clôture du Congrès, Patrick Achi, Premier ministre ivoirien, a félicité les participants pour avoir trouvé des solutions innovantes qui permettent d'assurer la viabilité et la survie à long terme de l'Union.

«J'ai toujours su que le changement n'est jamais facile et que le rythme des changements dans le secteur postal ne nous permettrait pas de relâcher nos efforts.»

En prenant la parole à l'occasion de la cérémonie de clôture du Congrès, Patrick Achi, Premier ministre ivoirien, a félicité les participants pour avoir trouvé des solutions innovantes qui permettent d'assurer la viabilité et la survie à long terme de l'Union.

Le Congrès a examiné plus de 200 propositions sur un éventail de questions visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des services postaux internationaux et des opérations de l'UPU. Les Pays-membres réunis à Abidjan ont pris des décisions clés sur la stratégie de l'organisation avec l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi, la définition d'un nouveau système de rémunération et l'amélioration du développement postal.

Le 27^e Congrès était le dernier pour Bishar A. Hussein et Pascal Clivaz, Directeur général et Vice-Directeur général actuels du Bureau international de l'UPU. Ils avaient été élus pour la première fois lors du Congrès de Doha 2012. Leurs mandats avaient été renouvelés en 2016 au Congrès d'Istanbul. En janvier 2022, ils passeront la main aux nouveaux Directeur général et Vice-Directeur général, à savoir respectivement Masahiko Metoki (Japon) et Marjan Osvald (Slovénie).

Lors de la cérémonie de clôture, le Directeur général a déclaré au sujet des réalisations accomplies durant ses deux mandats: «J'ai toujours su que le changement n'est jamais facile et que le rythme des changements dans le secteur postal ne nous permettrait pas de relâcher nos efforts.»

M. Hussein a remercié les Pays-membres pour leur «respect, leurs conseils et leur soutien». Au sujet de la nouvelle Direction de l'UPU, il a déclaré: «Je suis persuadé qu'elle mènera cette organisation vers de nouveaux sommets.»

Principales réalisations

Le Congrès a fait des avancées sur un certain nombre de questions, ce qui se traduira par des améliorations pour le secteur postal et pour les travaux de l'UPU.

L'un des points essentiels a été l'approbation de la Stratégie postale d'Abidjan (SPA), un outil d'orientation devant permettre à l'UPU de consolider sa position en tant que forum pour le développement postal, prestataire de solutions innovantes et centre de connaissances du secteur. La SPA constitue la base des travaux de l'organisation pour la période 2022–2025.

Les Pays-membres ont progressé dans leurs travaux relatifs à l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi durant le Congrès; ils sont convenus de tenir un Congrès extraordinaire en 2023 en vue de prendre des décisions concrètes sur la stratégie d'ouverture de l'Union. Parallèlement, le Congrès a approuvé une série de changements pour renforcer le Comité consultatif – un organe du Conseil d'administration par le biais duquel les acteurs du secteur postal élargi peuvent participer aux délibérations de l'UPU.



«Je suis persuadé qu'elle mènera cette organisation vers de nouveaux sommets.»

La rémunération a constitué un autre sujet important pour le Congrès, qui a étudié et adopté un nouveau système de rémunération intégrée jetant les bases d'un système de rémunération postale plus intégré, moderne et tourné vers l'avenir. Le système entrera en vigueur en janvier 2022.

Le cycle 2022–2025 verra également des améliorations dans les efforts de coopération au développement de l'UPU. Le Congrès a adopté une nouvelle politique en la matière qui permettra à l'Union de s'impliquer dans des projets à plus large échelle qui seront intégrés dans les politiques de développement national. Un compte supplémentaire du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service approuvé par le Congrès permettra à l'UPU de réaliser d'autres projets de développement dans les pays les moins avancés.

Ce Congrès a constitué la première réunion quadriennale à se tenir en Afrique subsaharienne, et la première à se tenir sous un format hybride, avec plus de 1000 délégués participant en personne et 1000 autres en ligne.

Le prochain Congrès postal universel se tiendra en 2025 à Doubaï (Émirats arabes unis).

UN EXEMPLE À SUIVRE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES

Vendredi 27 août 2021, la Commission 3 du 27^e Congrès postal universel a approuvé une proposition visant à faire de l'UPU le porte-drapeau du secteur postal en matière d'égalité des sexes et à encourager les postes du monde entier à adopter des approches tenant compte des questions de genre lors du recrutement et des prises de décisions.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est au cœur de l'Objectif de développement durable no 5 des Nations Unies. Cette question transversale recoupe non seulement l'ensemble du programme de développement durable, mais constitue aussi une politique générale de l'ONU par laquelle l'organisation s'engage à montrer l'exemple au sein de son système. En tant que force motrice pour remporter ce long combat vers un monde plus équitable, l'ONU cherche à atteindre la parité entre les membres de son personnel et à placer la question de l'égalité des genres au cœur de l'ensemble de ses programmes.

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UPU adhère à la politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies, adoptée par l'ONU en 2006. Si de nombreuses institutions utilisent cette politique comme un cadre plus large pour des plans d'action concrets adaptés à leurs domaines spécifiques, l'UPU n'a jusqu'à présent pas mis en place de politique en matière d'égalité des sexes à l'échelle de l'organisation.

Cette absence de politique ne signifie pas un manque d'intérêt sur ces sujets. Le Congrès de Doha 2012 avait donné l'impulsion dans ce domaine en adoptant une résolution pour garantir davantage de diversité au sein du personnel. Cette impulsion a perduré pendant l'ensemble du cycle d'Istanbul et s'est reflétée dans la nature des concertations relatives à l'élaboration de la Stratégie postale d'Abidjan.

Susan Alexander, experte «Régulation postale et politiques des Nations Unies» du Bureau international de l'UPU, est convaincue que l'UPU est extrêmement bien placée pour servir de modèle au secteur postal en matière d'égalité des sexes. «Les opérateurs désignés emploient un grand nombre de personnes. En améliorant les conditions de travail et en

cherchant à parvenir à la parité entre les employés postaux, il est possible de contribuer directement à l'égalité des sexes», a-t-elle déclaré.

Les opportunités ne s'arrêtent pas là; elles s'étendent bien au-delà du secteur. «En raison de la grande visibilité des employés postaux, notamment des factrices et facteurs, l'augmentation du nombre de femmes employées à des postes de confiance envoie un message clair à la communauté dans son ensemble», ajoute M^{me} Alexander, qui a fait partie des personnes ayant appuyé l'élaboration de la nouvelle proposition présentée la semaine dernière lors du 27^e Congrès.

«L'augmentation du nombre de femmes employées à des postes de confiance envoie un message clair à la communauté dans son ensemble.»

La portée universelle de la poste, qui en fait sa spécificité, peut également contribuer à dépasser les obstacles tenaces entravant l'autonomisation des femmes, tels que les difficultés d'accès aux services de santé ou de protection contre les violences. M^{me} Alexander mentionne l'exemple de la poste bulgare, qui a utilisé son réseau de bureaux de poste pour diffuser une campagne nationale visant à informer les clients des risques de devenir victimes de la traite des êtres humains ou de l'exploitation par le travail.

La proposition soumise à la Commission 3 «Questions de politique générale et gestion des travaux de l'Union» et intitulée «Égalité des genres et autonomisation des femmes à l'UPU et dans le secteur postal» aborde deux problématiques intrinsèquement liées, à savoir l'adoption de pratiques de recrutement équitables et l'utilisation de formulations sans connotations de genre. Concernant le premier point, le texte propose, pour la première fois dans l'histoire de l'Union, d'intégrer des critères de parité pour le recrutement des membres du personnel. Pour le second, il a été proposé de retirer les références restrictives et obsolètes pouvant éventuellement décourager les femmes de postuler.

Le document qui accompagne cette proposition va plus loin en proposant une révision linguistique souhaitable des documents de l'Union afin de garantir l'utilisation d'une terminologie inclusive. Il y est également proposé que l'UPU adopte une approche volontariste pour satisfaire aux



«Il est prouvé que la participation et la représentation des femmes contribuent à renforcer la croissance économique, à améliorer les résultats en entreprise et à réduire la pauvreté dans les communautés et les foyers.»

exigences fixées en matière d'établissement de rapports dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le document incite par ailleurs l'UPU à encourager ses membres à accroître la proportion de femmes à des postes de direction et de prise de décisions, tant au sein de leur secteur postal national que de leur délégation auprès de l'UPU. Enfin, l'adoption d'une politique spécifique à l'UPU en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes constitue l'un des premiers livrables suggérés.

Tant la Direction générale actuelle de l'UPU que les Pays-membres se sont remarquablement accordés sur l'importance de cette proposition. «La question générale de l'égalité de sexes est mondialement acceptée; il s'agit de la bonne chose à faire», a commenté Bishar A. Hussein, Directeur général de l'UPU, alors que les représentants du Canada et de l'Autriche soulignaient l'importance cruciale de cette question dans le cadre des délibérations du 27^e Congrès.

En soumettant ce document au Congrès pour examen, l'Australie a de nouveau mis en avant que «la société dans

son ensemble tire parti de la participation paritaire des femmes et des hommes au développement des politiques et à la prise de décisions et il est prouvé que la participation et la représentation des femmes contribuent à renforcer la croissance économique, à améliorer les résultats en entreprise et à réduire la pauvreté dans les communautés et les foyers».

Maintenant que cette proposition a été adoptée, les vastes travaux ambitieux nécessaires à la bonne mise en œuvre d'un large éventail de mesures visant à faire de l'UPU un véritable fer de lance de l'égalité des genres commencent à peine. Néanmoins, au vu des engagements et de la détermination politique des membres de l'UPU ainsi que de l'investissement des membres du personnel du Bureau international, cette initiative audacieuse et louable a toutes les chances de réussir.

L'approbation de cette proposition a mis une nouvelle fois en lumière la vision systémique caractéristique de la nouvelle stratégie d'Abidjan et du nouveau cycle de travail, grâce à laquelle l'Union et l'ensemble du secteur postal feront partie intégrante des efforts de développement d'une société plus durable et plus égalitaire.

COOPÉRATION SUR L'ACTION EN FAVEUR DU CLIMAT

Les Pays-membres de l'UPU ont adopté à l'unanimité une résolution axée sur l'amélioration de l'action et de la coopération dans la lutte contre le changement climatique.

Cette résolution, élaborée conjointement par l'Allemagne, l'Autriche et la France, engage l'UPU à établir des objectifs possibles en matière de réduction des émissions et à examiner des services internationaux au bilan carbone neutre dans le secteur postal. Elle favorise également la diffusion des connaissances en matière de stratégies de réduction des émissions, de financement de l'action climatique et de mesures d'adaptation au changement climatique.

Si de nombreuses postes ont déjà pris des mesures pour réduire leur empreinte carbone, la résolution de l'UPU permettra de définir une stratégie cohérente sur ce sujet à l'échelle du secteur.

«Si la communauté mondiale, qui englobe le secteur postal et toutes les émissions entraînées par les distributions, le tri et le transport de longue distance, ne modifie pas son comportement, nos enfants et nos petits-enfants n'auront pas à se soucier du réseau postal: leur préoccupation principale sera d'assurer leur propre existence», a déclaré Felix Blaich. Responsable des relations postales internationales de Deutsche Post, il a présenté la résolution pour le compte de l'Allemagne.

Siva Somasundram, Directeur des politiques, de la régulation et des marchés du Bureau international de l'UPU, a déclaré: «Je me réjouis de voir que le Congrès a atteint un consensus et approuvé cette importante résolution qui développe encore davantage les vastes travaux de l'UPU sur la durabilité sociale et environnementale.»

«Je suis notamment convaincu que cette résolution permettra au secteur postal d'obtenir plus facilement des financements pour des infrastructures résilientes et à faible émission», a-t-il ajouté.

Des délégations de nombreux Pays-membres de l'UPU ont pris la parole pour soutenir la résolution en mettant en avant à la fois l'importance de la durabilité environnementale pour le secteur postal, mais également la nécessité d'une action universelle et équitable sur le thème du changement climatique.

Les postes exploitent le plus vaste réseau physique au monde, composé de plus de cinq millions d'employés, 650 000 bureaux de poste et un parc d'un demi-million de véhicules.

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UPU a un rôle à jouer dans la réalisation des Objectifs de développement durable, qui comprennent l'action climatique. L'organisation permet déjà l'établissement de rapports sur les émissions de carbone par le biais de sa solution OSCAR, un outil en ligne d'analyse et de production de bilans sur les émissions de carbone. Cette résolution arrive à point nommé, alors que les pays se préparent pour la COP26, la Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques.

Lors du prochain cycle de travail de l'UPU, sur la période 2022–2025, le Conseil d'exploitation postale (CEP) examinera les gaz à effet de serre émis par le secteur postal ainsi que les mesures possibles d'atténuation et d'adaptation. Le CEP étudiera également la création de services postaux internationaux au bilan carbone neutre pour les postes souhaitant proposer ce type de services.

Le Conseil d'administration de l'UPU sera chargé d'élaborer des recommandations sur les objectifs de réduction des gaz à effet de serre en vue d'une présentation au prochain Congrès postal universel. Il élaborera aussi un rapport sur la manière dont les Pays-membres de l'Union peuvent améliorer la diffusion des connaissances dans l'ensemble du secteur.



NOUVEAU PLAN ET NOUVEAU SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION INTÉGRÉE POUR LE CYCLE 2022-2025

La mise à jour du plan de rémunération intégrée et le nouveau système de rémunération intégrée adoptés lors du Congrès marquent une étape importante dans la rationalisation, la modernisation et l'intégration des systèmes de rémunération de l'UPU.

Le nouveau système de rémunération intégrée sera mis en œuvre au cours du cycle de travail d'Abidjan (2022-2025). Le plan de rémunération intégrée, conçu pour la première fois au début du cycle d'Istanbul, contenait une orientation stratégique et une feuille de route pour l'émission de

propositions concernant le système de rémunération intégrée. Les travaux prévus dans le plan de rémunération intégrée actualisé seront réalisés entre 2022 et 2025 et résulteront en des propositions devant être soumises au 28^e Congrès, qui se tiendra à Dubaï (Émirats arabes unis) en 2025, pour un système de rémunération intégrée applicable de 2026 à 2030.

Le nouveau système de rémunération intégrée s'appuie sur les décisions historiques prises par le Congrès extraordinaire de Genève 2019, visant à réviser les frais terminaux pour la rémunération des petits paquets et à introduire l'autodéclaration de ces taux avec certaines limites et dans certaines conditions.

«Le nouveau système de rémunération intégrée constitue une étape concrète vers l'intégration totale des systèmes de rémunération actuels de l'UPU, c'est-à-dire le système de frais terminaux, les quotes-parts territoriales d'arrivée, les tarifs ECOMPRO et le système de rémunération pour les envois EMS», a déclaré Altamir Linhares, Chef du programme «Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération» du Bureau international de l'UPU.

«Cette situation a entraîné une incohérence entre les tarifs pour les envois de la poste aux lettres, les petits paquets et les envois EMS. Dans le même temps, il était nécessaire de moderniser les systèmes de rémunération de l'UPU, en





«Le nouveau système de rémunération intégrée constitue une étape concrète vers l'intégration totale des systèmes de rémunération actuels de l'UPU.»

particulier les tarifs et les conditions applicables aux envois contenant des marchandises, d'apporter une plus grande flexibilité et de mieux résoudre les questions relatives à la couverture des coûts et aux évolutions des besoins du marché, deux considérations importantes», a ajouté M. Linhares.

Le système de rémunération intégrée pour le cycle d'Abidjan reflète un équilibre entre la réalité du marché et des intérêts variables en matière d'économie politique tels que l'accessibilité financière, les niveaux de développement économique et le développement postal.

«Un des avantages essentiels du nouveau système est l'amélioration de la couverture des coûts pour les opérateurs postaux dans les pays de destination grâce à l'augmentation des taux de rémunération, avec un accent placé sur l'amélioration significative de la qualité de service, ainsi que sur la visibilité des envois postaux pour la clientèle et pour les opérations sur l'ensemble du réseau postal mondial», a expliqué M. Linhares.

Le système reconnaît également les besoins des opérateurs postaux des pays en développement échangeant de faibles volumes de courrier en maintenant des mécanismes de protection qui permettent de conserver des taux de rémunération abordables dans le pays de destination.»

Les dispositions et les taux du système de rémunération intégrée entreront en vigueur au 1er janvier 2022. Le Bureau international de l'UPU organisera, en coordination avec les Unions restreintes, des ateliers et des formations destinés aux membres de l'UPU pour que ces derniers comprennent parfaitement et appliquent correctement le système de rémunération intégrée, ainsi que les calculs habituels et la publication annuelle des taux applicables à ce système.

REDÉFINIR LE RÔLE DE L'UPU DANS LES SERVICES FINANCIERS POSTAUX

Une nouvelle étude intitulée «Postal Financial Services Vision 2030» sera lancée par l'Union postale universelle afin d'examiner, de réévaluer et de redéfinir son rôle et sa position dans le secteur des services financiers postaux, ainsi que ses liens avec les postes, les décideurs et les régulateurs.

L'étude, en phase de planification, s'étendra sur une période de six mois. Selon Sergey Dukelskiy, coordonnateur du programme «Services financiers et inclusion financière» à l'UPU, «cette étude permettra à l'organisation d'évaluer la pertinence et l'efficacité de son cadre réglementaire et de ses fonctions de support concernant les services postaux de paiement et, plus généralement, les services financiers postaux».

«Afin de répondre aux obligations réglementaires, les Actes de l'Union doivent également évoluer et prévoir des directives claires aux postes et à leurs partenaires.»

L'étude comporte cinq objectifs clés. Tout d'abord, l'évaluation portera sur la nature des services financiers postaux, dont les services postaux de paiement proposés dans les Pays-membres de l'UPU dans le contexte des tendances du marché et des objectifs de politique publique, puis sur l'inclusion financière, le développement du commerce électronique, la croissance des petites et moyennes entreprises et les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

«L'étude examinera également les principaux défis réglementaires auxquels les postes sont confrontées en matière de services postaux de paiement, les domaines dans

«Dans le cadre de cette étude, l'UPU pourra engager ses parties prenantes et ses partenaires du système financier au sens large dans un débat axé sur l'innovation et formuler des recommandations politiques claires.»

lesquels l'UPU peut aider les postes à fournir ces services, ainsi que les lacunes du cadre conventionnel actuel de l'UPU et les activités dans ce domaine», a précisé M. Dukelskiy.

L'étude vise surtout à préparer des recommandations en matière de politique et de stratégie afin que l'UPU puisse mettre à jour le cadre conventionnel actuel sur les services postaux de paiement et les services de support qui en découlent, et proposer des services postaux de paiement adaptés au marché au profit des Pays-membres de l'Union et de leurs opérateurs postaux.

Selon M. Dukelskiy, un autre point à aborder dans le prochain cycle est la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Actuellement, en vertu de l'Arrangement concernant les services postaux de paiement, qui régit les services postaux de paiement, les signataires sont tenus, dans le cadre de paiements émis ou versés, de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

«Aujourd'hui, avec l'essor des paiements postaux électroniques et des services financiers numériques à l'échelle mondiale, les opérateurs doivent être plus attentifs à la sécurité des transactions dont ils ont la responsabilité, explique M. Dukelskiy. Afin de répondre aux obligations réglementaires, les Actes de l'Union doivent également évoluer et prévoir des directives claires aux postes et à leurs partenaires. L'UPU, par le biais de son Centre de technologies postales, en tant que fournisseur de systèmes des services postaux de paiement, doit fournir les outils nécessaires aux utilisateurs de ces systèmes.

Dans le cadre de cette étude, l'UPU pourra engager ses parties prenantes et ses partenaires du système financier au sens large dans un débat axé sur l'innovation et formuler des recommandations politiques claires pour renforcer son rôle dans ce secteur. Elle pourra aussi fournir un support adapté à ses Pays-membres et à leurs opérateurs postaux», conclut M. Dukelskiy.



ÉLABORER DE NOUVELLES RÈGLES POUR LES BUREAUX D'ÉCHANGE EXTRA-TERRITORIAUX

L'UPU s'apprête à réaliser une étude analytique relative aux règlements et procédures concernant les bureaux d'échange extraterritoriaux (BEE) afin d'aider les Pays-membres à élaborer des règles claires et concises pour leurs politiques nationales en la matière.

Un BEE est un bureau ou un établissement établi et exploité par un opérateur désigné ou sous la responsabilité d'un opérateur désigné sur le territoire d'un Pays-membre ou d'un territoire autre que celui de l'opérateur désigné en vue d'acquérir une clientèle sur un marché situé en dehors de son propre territoire national.

Selon Shuangming Han, expert en affaires réglementaires à l'UPU, la politique actuelle en matière de BEE comporte divers aspects, tels que les contextes juridiques,

réglementaires et opérationnels de l'UPU, qui ont un impact important sur la réglementation et les opérations postales des Pays-membres compte tenu de l'évolution du marché. Il existe toutefois certaines préoccupations en matière de réglementation que l'étude analytique vise à mettre en relief.

«La pratique actuelle repose sur la Convention de l'UPU, dit-il. Elle implique que l'autorisation ou la légitimité des BEE relève de la responsabilité des Pays-membres, et non de l'UPU. Cette pratique suscite quelques inquiétudes. Il s'agit notamment de préoccupations d'ordre opérationnel et de questions relatives à la clarification des conditions d'exploitation des BEE, notamment en ce qui concerne l'utilisation des procédures postales d'exploitation et de la documentation de l'UPU.»

Parmi les autres préoccupations d'ordre opérationnel résultant de l'ensemble complexe de règles régissant les BEE figurent le traitement des retours et du courrier non distribuable ainsi que la détermination d'une rémunération équitable pour la distribution des envois reçus.

«Une autre préoccupation concerne le fait de savoir s'il est approprié que les Pays-membres ou les opérateurs désignés déterminent l'applicabilité des Actes de l'Union aux dépêches des BEE, qui sont de nature commerciale et dont le pays d'origine ou de distribution peut être un autre Pays-membre», ajoute M. Han.

La nouvelle étude, qui a été approuvée lors du Congrès d'Abidjan à la fin d'août 2021, comprendra des informations, des données d'analyse et des recommandations sur les BEE pour les Pays-membres. Par ailleurs, l'UPU continuera





«L'étude fournira aux membres une analyse actualisée des politiques relatives aux BEE et de l'évolution de la situation à cet égard dans d'autres Pays-membres de l'Union.»

à publier régulièrement les politiques des Pays-membres en matière de BEE, comme cela a été fait lors des cycles précédents.

«Au cours du prochain cycle, le Conseil d'administration établira l'inventaire des pratiques actuelles et des difficultés éventuelles liées aux BEE en matière de politiques et de réglementation en s'appuyant sur les décisions du Congrès et en tenant compte des évolutions relatives aux BEE. Il étudiera notamment la question de l'impact des BEE du point de vue du respect des obligations découlant des

traités, de la réglementation et des opérations postales afin d'élaborer des théories et de fournir des conseils aux Pays-membres», explique M. Han.

Par ailleurs, le CA examinera le cadre réglementaire actuel de l'UPU relatif aux BEE pour vérifier s'il répond aux besoins des Pays-membres de l'UPU, de leurs régulateurs et de leurs opérateurs désignés au vu de l'évolution des marchés. Cet examen pourrait conduire à des modifications de la politique actuelle de l'UPU.

«La situation actuelle révèle une grande disparité dans les politiques des Pays-membres de l'UPU en matière de BEE. L'étude fournira aux membres une analyse actualisée des politiques relatives aux BEE et de l'évolution de la situation à cet égard dans d'autres Pays-membres de l'Union. Cela permettra de répondre aux besoins des Pays-membres de l'UPU, de leurs régulateurs et des opérateurs désignés en vue de l'établissement de politiques nationales sur les BEE dans le contexte d'un environnement nouveau et changeant», conclut M. Han.

QUATRIÈME CONGRÈS EXTRAORDINAIRE EN 2023

Le 27^e Congrès postal universel a approuvé à l'unanimité la tenue d'un Congrès extraordinaire pour décider des plans pour l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi.

La tenue d'un Congrès extraordinaire constituait l'une des propositions avancées par une équipe spéciale de l'UPU créée en 2019 pour étudier la possibilité de permettre aux acteurs du secteur postal élargi de participer aux activités de l'UPU. Dans le cadre de la proposition approuvée, le Conseil d'administration de l'UPU sera chargé de présenter un plan d'ouverture progressive concret couvrant les transformations structurelles nécessaires, la méthodologie pour la participation des acteurs du secteur postal élargi et le modèle de contribution financière correspondant. Ce plan sera présenté au Congrès extraordinaire de 2023 pour prise de décisions.

Mutua Muthusi, Directeur du Cabinet du Bureau international de l'UPU et Secrétaire de la commission du Congrès qui a appuyé la proposition, a déclaré que «la décision prise par le Congrès montre que les pays conviennent désormais tous de l'importance d'ouvrir l'UPU afin que l'organisation puisse suivre le rythme des transformations que connaît l'ensemble du secteur. Je pense que le Congrès extraordinaire de 2023 définira une marche à suivre claire pour accueillir l'ensemble du secteur postal élargi au sein de l'UPU.»

Dans un avenir plus proche, l'UPU va réformer son Comité consultatif (organe permettant aux acteurs du secteur postal élargi de dialoguer avec l'UPU, mais sans participer au processus de prise de décisions) de façon à donner plus de flexibilité aux acteurs du secteur postal élargi qui souhaitent contribuer aux travaux de l'Union. Cette réforme comprend l'introduction de catégories d'adhésion supplémentaires.

L'UPU étant une organisation intergouvernementale, l'adhésion y est traditionnellement réservée aux seules entités gouvernementales et aux opérateurs postaux désignés par les gouvernements, appelés pour cette raison «opérateurs désignés». Toutefois, le secteur s'est élargi et de nombreux opérateurs non désignés sont entrés sur le marché, accaparant l'essentiel des nouvelles activités telles que les colis et les services express. Les opérateurs postaux doivent aussi travailler avec de nombreux autres acteurs du secteur postal élargi sur l'ensemble de la chaîne logistique, tels que les partenaires du secteur du transport et les douanes.

«Je pense que le Congrès extraordinaire de 2023 définira une marche à suivre claire pour accueillir l'ensemble du secteur postal élargi au sein de l'UPU.»

Les discussions sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi ont commencé il y a plus de vingt ans. Elles ont débuté lors du Congrès de Beijing 1999, et une première mesure concrète a été prise en 2004 avec l'établissement du Comité consultatif lors du Congrès de Bucarest. Le Congrès d'Istanbul 2016 a relancé le débat en approuvant une résolution sur l'accès d'autres acteurs aux produits et services de l'UPU.

Bien que le Congrès d'Istanbul ait pris l'initiative d'ouvrir l'accès aux produits et services de l'UPU, la tâche s'est révélée plus complexe qu'initialement prévu et n'a pas pu être achevée avant le dernier Congrès en date. Néanmoins, l'UPU a réussi à ouvrir plusieurs produits et services aux acteurs du secteur postal élargi, à savoir les services informatiques liés à la chaîne logistique pour les partenaires prioritaires, qui, en ayant accès à ces services, contribueront à améliorer l'efficacité et la sécurité du transport sur l'ensemble du réseau postal.



**La liste complète et précise
des décisions prises par le
27^e Congrès postal universel
sera mise à disposition
sur le site Web de l'UPU en
novembre 2021.**





COIN MULTIMÉDIA

Voice Mail

Transmettre les récits qui composent la poste



Voice Mail propose des récits de la poste à travers le monde. L'animateur expérimenté de ce podcast, Ian Kerr, fondateur de Postal Hub Podcast, s'entretient avec les personnes qui distribuent le courrier, avec les décideurs qui influencent le secteur et avec tous ceux qui travaillent activement en coulisses à faire avancer les choses.

Abonnez-vous à votre plate-forme de streaming favorite et écoutez: <https://www.upu.int/fr/Actualités-et-médias/Podcast>



DIGITAL UNION



«Digital Union» est le bulletin mensuel de l'UPU, qui diffuse des actualités et des informations sur les activités de l'institution spécialisée des Nations Unies en charge des questions postales.

Souscrivez pour rester informé des dernières évolutions dans le domaine postal:
<https://www.upu.int/fr/Actualités-et-médias/Bulletin-d-information>



POSTAL MATTERS



Le blog «Postal Matters» de l'UPU présente des perspectives inédites sur le secteur postal international ainsi que sur ses avancées technologiques et ses dernières innovations. Les opérateurs postaux et les autres acteurs du secteur postal peuvent nous envoyer leurs réflexions, points de vue et perspectives sur l'avenir de la poste, le commerce électronique, le développement durable, l'inclusion financière ou tout autre sujet apparenté.

Lisez les derniers articles parus:
<https://www.upu.int/fr/Actualités-et-médias/Blog>

Pour y faire figurer votre blog postal, contactez-nous à communication@upu.int.



UNION POSTALE UNIVERSELLE

Bureau international
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

Tél: +41 31 350 31 11
Courrier électronique: communication@upu.int



UPU | UNION
POSTALE
UNIVERSELLE